

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**

Séance du 26 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mai à 17h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents: - Jean COLONNA - Chantal FRATACCI
 - Josette GRAZIANI - Jean-Marc MANUEL
 - Joseph NASICA - Pierre NASICA
 - Sébastien ROLLES

Absents : néant

Madame Josette GRAZIANI a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

20 mai 2021

OBJET

Acquisition et mise à niveau des postes de travail informatique de la Mairie

VOTE

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

Le Maire expose qu'il est nécessaire de faire évoluer le parc informatique de la commune pour répondre aux besoins de travailler avec des ordinateurs et des logiciels plus performants et reliés en réseau.

Le seul poste informatique actuel est peu adapté aux travaux utilisant l'outil informatique, en particulier pour la dématérialisation des échanges avec la DGFIP, la Préfecture, la communauté de communes...

Ce projet permettra le travail simultané du Maire et de ses adjoints, ce qui n'est pas possible actuellement.

Le maire Présente un devis qui permettra, d'une part, d'acquérir un autre poste de travail performant et d'autre part, de mettre au normes actuelles le micro-ordinateur existant. Le montant s'élève à **1 950 € HT** soit **2 340 € TTC**.

Le maire prévoit de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse en utilisant la dotation quinquennale de la commune.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

- Aide financière de la CDC : 80 % du montant HT de l'opération, soit : **1 560 €**
- Participation de la commune : 20% du montant HT de l'opération, soit : **390 €**
- TVA à charge de la commune soit : **390 €**.

Le maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire, en avoir délibéré et voté à main levée

DECIDE

D'approuver à l'unanimité la proposition maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous – préfecture de CORTE

Le **27 mai 2021**

et publication, affichage ou notification

Du 26 mai 2021

Le Maire



Signature